

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

N° d'O.P: 66FL2413

NOR : AGRP0802834A

ARRETE

modifiant l'arrêté du 21 septembre 2007 portant reconnaissance
d'une organisation de producteurs de fruits et légumes

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE,

Vu le règlement (CE) n°2200/96 du Conseil du 28 octobre 1996, portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes ;

Vu le règlement (CE) n°1432/2003 de la Commission du 11 août 2003 portant modalités d'application du règlement du Conseil en ce qui concerne la reconnaissance des organisations de producteurs et la préreconnaissance des groupements de producteurs ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du 20 septembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2007 portant reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs de fruits et légumes de la Société coopérative agricole Roussillon,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

L'arrêté du 21 septembre 2007 est modifié par le texte suivant :

La Société coopérative agricole « Coopérative Roussillon », dont le siège social est situé à MILLAS (Pyrénées-Orientales) est reconnue en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur des fruits et légumes.

ARTICLE DEUX

Le directeur général des politiques économique, européenne et internationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 FEV. 2008

Pour le ministre et par délégation
Par empochement du directeur général des
politiques économique, européenne et internationale
L'inspectrice en chef de la Santé publique vétérinaire
Catherine ROGY